

-----  
PRESIDENCE

-----  
SECRETARIAT GENERAL

## ARRETE N° 024 /UK/P/VP/SG/19

Portant autorisation de création des masters à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines (FLESH) de l'Université de Kara

Le Président de l'université de Kara, Président du Conseil de l'Université,

Vu la loi n°97-14 du 10 septembre 1997 portant statut des Universités du Togo, ensemble les textes qui l'ont modifiée ;

Vu le Décret n°1999-011/PR du 21 janvier 1999 portant création de l'Université de Kara ;

Vu les Décrets n°2003-280/PR du 03 décembre 2003, 2007-128/PR du 17 octobre 2007 et n° 2015-079/PR du 28 octobre 2015 portant création de Facultés à l'Université de Kara ;

Vu le Décret n°2016-030/PR du 11 mars 2016 portant nomination du Président de l'Université de Kara ;

Vu l'arrêté n°016/UK/P/VP/SG/16 du 13 mai 2016 portant conditions de création de masters à l'Université de Kara ;

Vu l'arrêté n°061/UK/P/VP/SG/16 du 08 novembre 2016 portant autorisation de création des masters à l'Université de Kara ;

Vu l'arrêté n°060/2017/MESR du 27 juin 2017 portant création de l'Institut Supérieur des Métiers de l'Agriculture à l'Université de Kara ;

Vu le Plan stratégique décennal de développement de l'Université de Kara, de décembre 2013, notamment en son Axe stratégique n°2 ;

Vu la Déclaration de politique qualité du Président de l'Université de Kara en date du 25 avril 2016 ;

Considérant les nécessités académiques et pédagogiques,

### ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : Le présent arrêté autorise l'ouverture dès l'année académique 2019-2020 des masters à la faculté des Lettres et Sciences Humaines (FLESH) comme précisé dans le tableau ci-après :

Départements	Intitulé	Type de master	Domaine	Mention
Anglais	Master d'anglais	Master recherche	Lettres, Langues et Arts	Anglais
Géographie	Master de Géographie	Master recherche	Sciences de l'Homme et de la Société	Géographie
Histoire	Master d'Histoire	Master recherche	Sciences de l'Homme et de la Société	Histoire
Lettres Modernes	Master de Lettres Modernes	Master recherche	Lettres, Langues et Arts	Lettres Modernes
Philosophie	Master de Philosophie	Master recherche	Sciences de l'Homme et de la Société	Philosophie
Sciences du Langage	Master de Linguistique	Master recherche	Lettres, Langues et Arts	Linguistique
Sociologie	Master de Sociologie	Master Recherche	Sciences de l'Homme et de la Société	Sociologie

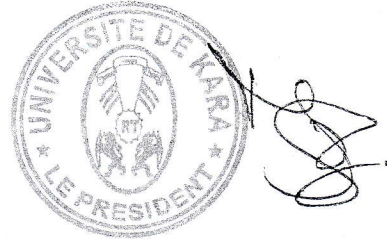
**Article 2** : Les Responsables pédagogiques et scientifiques seront nommés conformément à l'article n°8 de l'arrêté n° 016/UK/P/VP/SG/16 du 13 mai 2016 portant conditions de création des masters à l'Université de Kara.

**Article 3** : Les conditions d'inscription sont définies par arrêté du Président de l'Université de Kara.

**Article 4** : Le présent arrêté qui prend effet à compter de la date de sa signature, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Kara, le 02 OCT 2019

Le Président,



**Professeur Komla SANDA**

**Ampliations**

MESR (CR) .....	01
Pdce/UK .....	02
SG/UK .....	01
AC/SFO/UK .....	02
Décanats/Directions .....	15
Conseillers .....	04
Archives .....	01
Autres services .....	03